

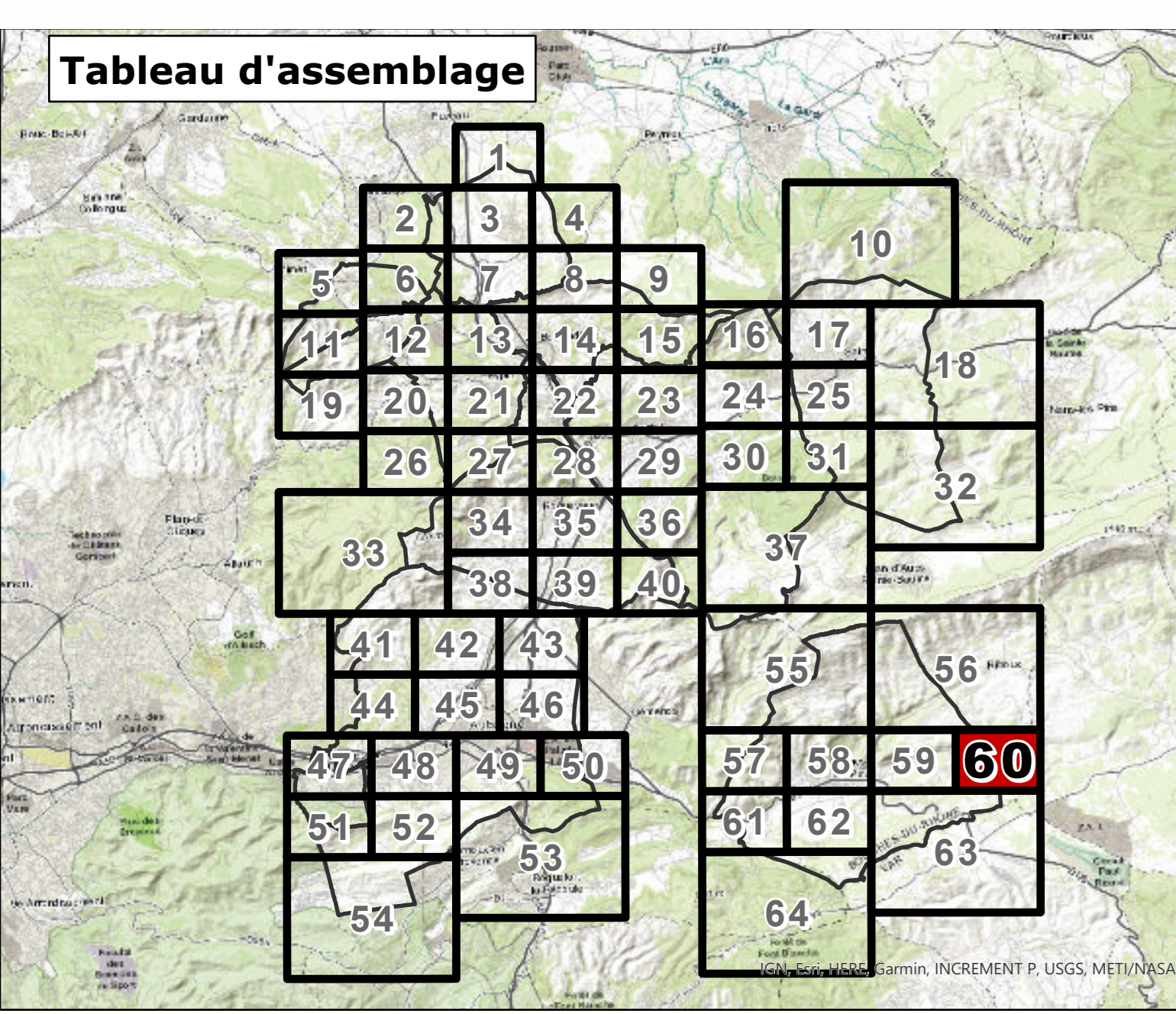
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
60

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS
N
1:2 000



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, d'Arrol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone urbaine
- Zone à emprise maximale de rassemblement - zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alés tablé - Prescription simple
- Alés tablé - Prescription renforcée
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour la commune de Belcodène

- Alés tablé
- Alés fort
- Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Puyet et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain
- Alés tablé - Prescription simple
- Alés modifié - Prescription renforcée
- Alés fort (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible
- Alés fort - Zone inconstructible

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors-périmètre captage
- Périmètre de protection rapprochée - source hors-périmètre captage

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bât dur
- Parcelle ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

